

REPONSES AUX CLARIFICATIONS

CLARIFICATION 1

1. Pour ce qui est du document établissant l'existence légale de l'organisation dont il faut certifier la copie, nous voulons savoir s'il s'agit du journal officiel ou du récépissé de déclaration ou des deux documents. Référence (point d de l'AMI)

La certification peut concerner les documents suivants :
journal officiel ou récépissé de déclaration ou le récépissé de dépôt.

2. Nous souhaiterions savoir la proportion maximum des Ressources Humaines et des frais de fonctionnement dans le budget si possible (Section 6 du formulaire de demande)

la proportion des Ressources Humaines et des Frais de fonctionnement est laissé à l'appréciation des candidats. Aucune indication n'est donnée dans le cadre de l'AMI. Cependant les frais de gestion sont plafonnés à 3% pour les SRs et SSRs

3. Que devons-nous entendre par bénévoles svp ? Tous des prestataires déclarés à la CNPS et pour qui la BNC est payée dans le coût poste, sont t'ils comptés au nombre des bénévoles ou pas ? (Point 2 de la fiche signalétique)

Les bénévoles sont tous les staffs qui ne sont pas dans la catégorie de salarié.

4. Devons-nous donner un titre au projet proposé autre que GC7 ? (Ligne 2 du formulaire de demande)

Oui.

5. Dans le remplissage du formulaire de demande, une police et une taille sont 'elles exigées ? Si oui lesquelles ? (Tout le formulaire de demande)

La police et la taille ne sont pas exigée cependant une restriction est faite sur le nombre de page.

6. Quelles entités du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique sont 'elles autorisées à fournir la lettre de recommandation en dehors du PNLN ou du PNLT (point d de l'AMI)

PNLN ou PNLT ou Directions Centrales du MSHP-CMU

7. Les numéros 11 et 15 des éléments en annexe indiquent le même document (manuel de Gestion des Sous Subventions). Est-ce un oubli ? Si oui prière nous partager la bonne information. (Liste des annexes dans le formulaire des avances).

C'est une erreur

L'annexe 15 devient

Annexe 15 : Manuels de procédures (Finance, Audit, passation de marché, contrôle interne, Partage des coûts)

CLARIFICATION 2

P3 : Tableau de répartition du nombre de SSR par lot : le budget est annuel au lieu de couvrir la période d'exécution du projet, c'est-à-dire les 3 ans. Question : est-ce une erreur ?

C'est une coquille. Annuel comprendre Tri-annuel (trois années).

Nous constatons une répétition au niveau des annexes 11 & 15 (Manuel de gestion des sous-subventions) ; ce qui changera l'ordre de numérotation.

Bien sûr cela changera l'ordre de la numérotation.

L'annexe 15 devient :

Annexe 15 : Manuels de procédures (Finance, Audit, passation de marché, contrôle interne, Partage des coûts)

CLARIFICATION 3

- Pouvons-nous avoir une définition plus précise du terme organisation de la société civile (OSC)? Y a-t-il des partenaires actuels de la NFM3 qui pourraient ne pas être considérés comme des OSC?

Sans rentrer dans les terminologies, l'AMI concerne les Organisations Non Gouvernementales(ONG) OU les Organisations de la Société Civile (OSC) Nationale. Le terme Nationale est important pour cet appel.

les Organisations Non Gouvernementales (ONG) Internationale OU Organisations de la Société Civile (OSC) Internationale de la NFM3 ne sont pas éligibles.

- Les soumissions en consortium sont-elles acceptées?

L'AMI_SR_GC7 n'interdit pas les consortiums.

- Les SRs TB/VIH des zones 2, 3 et 4 doivent-ils développer des stratégies pour les populations clés?

Les SRs TB/VIH des Zones 2, 3 et 4 ne doivent pas développer les stratégies pour les populations clés. Il existe un SR pour cela. Cependant des liens de collaborations peuvent être définie.

- Les interventions en milieu carcéral concernent-elles les SRs TB/VIH des zones 2, 3 et 4?

Oui, les interventions en milieu carcéral font partie intégrante du paquet de ces SRs

- Les cibles définies à la page 18 de l'AMI sont-elles trimestrielles ou pour la période du projet? Ensuite, sont-elles pour tous les partenaires ou pour chaque partenaire?

Les indicateurs supplémentaires sont soit trimestriels, semestriels, Annuel. Cela dépend de l'indicateur supplémentaire.

- Les candidats à la présente AMI doivent-ils élaborer un cadre de performance en s'inspirant de celui du PR?

Oui, Les candidats doivent proposer un plan de suivi et évaluation

CLARIFICATION 4

Pour ce faire nous souhaitons que vous nous transmettiez les Termes De Reference relatif à cet Appel.

Comme indiqué dans l'avis paru dans le quotidien Fraternité Matin, le Tdr, le formulaire de demande et la fiche signalétique sont à retirer sur le site internet de l'ONG Alliance Cote d'Ivoire.

www.allianceciv.org

Dans la rubrique recrutement

CLARIFICATION 5

1- Quelles sont les zones couvertes par le grand Abidjan?

Les zones couvertes par le Grand Abidjan sont indiquées par la "Carte 1 : zones d'intervention des SR" de la page 5 du formulaire "AMI_SR_GC7_VIH_TB_28_juillet_2023_Final"

2. Au niveau des capacités financières propres ou mobilisées auprès des bailleurs. Cela consisterait-il à prouver le solde du compte de l'ONG par le RIB

La capacité financière peut se traduire aussi par les contrats fermes et signés avec les partenaires financiers (Ancien, Encours, Futur)

CLARIFICATION 6

1. Nous avons besoin de savoir quelle police et taille utiliser pour les limites de pages dans le formulaire de demande de soumission.

L'appel à Manifestation ne précise pas quelle police et taille utilisée, cela est laissé à l'appréciation des candidats. Toutefois le nombre de pages est exigé et doit être respecté.

2. Est-ce que les ASC et les superviseurs font partie de la catégorie des ressources humaines ?

Non.

3. Quelles sont les Services de prestations extérieures qui ne peuvent être budgétiser dans les frais de fonctionnement ?

L'AMI ne fait pas de restriction sur les services de prestations extérieures. Néanmoins l'AMI précise que seules les organisations nationales sont

éligible à cette proposition.

4. Est-ce qu'un partenaire peut soumettre une attestation de bonne exécution provenant de Alliance Cote d'Ivoire ?

Oui

CLARIFICATION 7

1. Clarification sur l'expression « intervenant ponctuel

Les intervenants ponctuel ne sont ni des salariés, ni bénévoles. Ils interviennent au sein de l'organisation de façon ponctuelle (Courte durée).

2. L'annexe 11 a été répété à l'annexe 15 : clarification

Oui c'est une erreur. annexe 16 est supprimé.

L'annexe 15 devient "Manuels de procédures (Finance, Audit, passation de marché, contrôle interne, Partage des coûts)"

3. Le nombre d'exemplaire du projet à déposer n'est pas précisé

L'AMI ne précise pas le nombre d'exemplaire à déposer. Cinq(5) copies est recommandé et une clé USB

CLARIFICATION 8

1. Clarification sur l'expression « intervenant ponctuel

Les intervenants ponctuel ne sont ni des salariés, ni bénévoles. Ils interviennent au sein de l'organisation de façon ponctuelle (Courte durée).

2. L'annexe 11 a été répété à l'annexe 15 : clarification

Oui c'est une erreur. annexe 16 est supprimé.

L'annexe 15 devient "Manuels de procédures (Finance, Audit, passation de marché, contrôle interne, Partage des coûts)"

3. Le nombre d'exemplaire du projet à déposer n'est pas précisé

L'AMI ne précise pas le nombre d'exemplaire à déposer. Cinq(5) copies est recommandé

CLARIFICATION 9

Notre préoccupation est de savoir si notre création récente est un handicap pour prétendre candidater à votre AMI ?

Les critères pour la soumission sont indiqués dans "AMI_SR_GC7_VIH_TB_28_juillet_2023_Final"

Les dossiers de candidature sont indiqués dans " Avis de recrutement par dans le quotidien Fraternité Matin"

CLARIFICATION 10

Prière nous donner des informations sur l'annexe 5 en nous précisant à qui nous devrions adresser la lettre de recommandation

Les lettres de recommandations sont adressées à Madame la Directrice Exécutive de l'ONG Alliance Cote d'Ivoire conformément à l'avis de recrutement.

CLARIFICATION 11

Suite à votre appel à projet référencé : **ALLIANCECIV-AMI-GC7-SR-2023-001**, nous ONG vous prions de bien vouloir nous apporter des éléments de compréhension à nos préoccupations ci-dessous (confirmer si notre liste ci-dessous est juste) :

Liste des districts soutenus par Alliance CIV

Lot 3	7	Didievi, Dabakala, Niakaramadougou, Sinématiali, Ouangolodougou, M'Bengue, Tengrela
Lot 4	11	Grand Bassam, Adiaké, Aboisso, Tiapoum, MBahiakro, Prikro, Bettié, Nassian, Bouna, Doropo, Tehini

confirmer si notre liste ci-dessous est juste) :

Comme indiqué dans l'appel "AMI_SR_GC7_VIH_TB_28_juillet_2023_Final" à la page 5 point "J. Périmètre de la soumission"

Pour les Lots 1,2, 3,4 : (voir la figure 1, cartographie)

Lot 1 : SR TB Grand Abidjan est en rose

Lot 2 : SR Tuberculose/VIH « Zone 2 » est Jaune

Lot 3 : SR Tuberculose/VIH « Zone 3 » est en Bleu Clair

Lot 4 : SR Tuberculose/VIH « Zone 4 » est en vert

Les étoiles rouge sont des district exclusivement VIH

CLARIFICATION 12

Nous venons par ce mail porter à votre connaissance que notre Organisation est intéressée par le projet et nous venons vous demander si vous avez un canevas d'élaboration de la note conceptuelle en question

Comme indiqué de l'avis de recrutement paru dans le quotidien Fraternité matin, les documents suivants :

1. L'appel à manifestation
2. le formulaire de demande « GC7 COMMUNAUTAIRE »
3. la fiche signalétique

Sont à retirer sur le site internet de l'ONG Alliance Côte d'Ivoire :

<https://allianceciv.org/alliance/recrutement.php>

CLARIFICATION 13

Si une organisation doit concourir pour 2 ou 3 lots est-ce que les dossiers sont élaborés séparément ? C'est-à-dire des dossiers bien distincts?

Oui

CLARIFICATION 14

Nous aimerions savoir si l'approche "READY" est partie intégrante du lot 5 de l'AMI qui est relatif au Populations Clé. Si c'est le cas, pouvez nous décrire brièvement cette approche?

Dans le cadre de cette AMI, les soumissionnaires ont la responsabilité de développer les Stratégies/Approches innovantes. La question des Adolescent(es) et jeunes KPs restent une problématique à traiter dans le cadre du LOT 5, et démontrer l'intégration des Adolescent (e) et jeunes KPs dans l'offre de services au niveau des SSU-SAJ

CLARIFICATION 15

Par ce mail nous sollicitons avoir auprès de vous le formulaire de demande de soumission des sous bénéficiaires

Comme stipulé dans l'avis de recrutement paru dans le quotidien fraternité matin, les documents suivants :

1. L'appel à manifestation
2. le formulaire de demande « GC7 COMMUNAUTAIRE »
3. la fiche signalétique

Sont à retirer sur le site Internet de l'ONG Alliance Côte d'Ivoire <https://allianceciv.org/alliance/recrutement.php>

CLARIFICATION 16

1. Nous avons besoin de savoir quelle police et taille utiliser pour les limites de pages dans le formulaire de demande de soumission.

L'appel à Manifestation ne précise pas quelle police et taille utilisée, cela est laissé à l'appréciation des candidats. Toutefois le nombre de page est exigé et doit être respecté.

2. Est-ce que les ASC et les superviseurs font partie de la catégorie des ressources humaines ?

Non.

3. Quelles sont les Services de prestations extérieures qui ne peuvent être budgétiser dans les frais de fonctionnement ?

L'AMI ne fait pas de restriction sur les services de prestations extérieures. Néanmoins l'AMI précise que seule les organisations nationales sont éligible à cette proposition.

4. Est-ce qu'un partenaire peut soumettre une attestation de bonne exécution provenant de Alliance Cote d'Ivoire ?

Oui